

## REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.09/05

### Cartes journalières Commune

Le Conseil communal tire un bilan très positif des Cartes journalières Commune mises en vente depuis le 1<sup>er</sup> juin 2004. Il tient à rappeler que les prestations proposées constituent un véritable service public en faveur de la promotion des transports publics puisque seules les communes sont habilitées à acquérir et revendre ce titre de transport, étant donné que les CFF ont supprimé sa gestion par l'ATE (ancien Abo AG Flexi).

Le bilan chiffré de la première année de fonctionnement est le suivant, sachant que la commune a déjà acquis, en plus des 5 abonnements initiaux, 2 autres abonnements depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2004 et encore 3 supplémentaires depuis le 1<sup>er</sup> juin 2005 (soit au total 10 abonnements à ce jour) :

- le taux de vente moyen des cartes journalières dépasse 95 % : les 10 cartes disponibles sont, chaque jour, pratiquement toutes vendues;
- les bénéficiaires des prestations se répartissent de la manière suivante : 40 % en ville de Delémont, 30 % sur le reste du district de Delémont et le solde sur le reste du canton; si le service n'était pas offert à d'autres communes, le rendement serait insuffisant;
- le taux d'occupation affecté à la gestion des cartes représente environ 12 % d'un poste de travail à temps complet; le travail est assumé par le Service de l'urbanisme et de l'environnement qui a intégré cette tâche sans augmentation des ressources humaines grâce à une réorganisation interne du fonctionnement du secrétariat; les charges salariales du personnel affecté à ce service sont largement couvertes par le bénéfice de la vente;
- en effet, après déduction de toutes les charges, y compris celles liées à l'acquisition des abonnements, les frais de salaire, d'ordinateur et autres, le bénéfice net annuel est évalué à environ fr. 13'000.- pour l'année 2005.

Les 10 cartes journalières sont, certains jours, insuffisantes, en particulier lors des vacances, certains week-ends ou lors de manifestations extra cantonales attirant un large public. Afin de faciliter la gestion des cartes et réduire les charges salariales, un nouveau logiciel sera mis en service le 1<sup>er</sup> septembre 2005. Il permettra d'établir de manière rapide et précise l'état de l'offre et de la demande et d'améliorer encore le taux de vente.

Etant donné que les nouveaux abonnements supplémentaires ont été acquis récemment, le Conseil communal estime qu'il est prudent de suivre l'évolution des ventes avant de poursuivre l'extension de l'offre actuelle des 10 cartes journalières. Il n'exclut donc pas d'améliorer cette offre étant donné, d'une part, qu'elle finance une partie d'un poste de secrétaire et laisse un bénéfice net à la commune et, d'autre part, que les communes jurassiennes, qui ont été récemment consultées, ont pour l'instant décidé de ne pas s'engager dans cette opération afin de ne pas concurrencer l'offre delémontaine.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La secrétaire :

Gilles Froidevaux

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 16 août 2005